



CSA-SD du jeudi 16 mars 2023

Déclaration liminaire

Cette réunion se tient le jour où les parlementaires doivent se prononcer sur la réforme des retraites. Les personnels de l'Éducation Nationale sont mobilisés avec force depuis bientôt deux mois et leur colère est réelle. Pour les enseignantes et les enseignants, un recul de l'âge de départ à la retraite comme un allongement de la durée de cotisation sont d'autant plus inacceptables compte tenu de leurs conditions de travail dégradées. Nos collègues sont donc loin d'être demandeurs de missions supplémentaires dans le cadre du nouveau « Travailler plus pour gagner plus » que constitue le pacte mais d'une politique vraiment ambitieuse en faveur des conditions d'enseignement et donc des conditions de travail. De ce point de vue, la gabegie de moyens prévue pour généraliser le SNU est totalement déplacée. C'est l'école publique qui doit favoriser l'égalité et l'émancipation de tous les jeunes et non un dispositif qui singe le service militaire jusqu'au ridicule.

L'implantation des postes dans les collèges est toujours l'occasion de mettre en évidence la réalité des conditions de travail des personnels, qui subissent les conséquences des choix politiques effectués. Ainsi, la proportion encore trop importante des HSA dans les dotations aggrave les situations de compléments de service et voit davantage de personnels briguebalés entre plusieurs établissements, parfois assez éloignés, malgré les efforts du service de la DOSPE.

Mais, cette année, c'est évidemment la situation de la technologie qui est la plus emblématique. Suite à l'annonce ministérielle faite au mois de janvier, au mépris de la réalité du travail fait au sein des collèges, on a demandé aux directions des collèges de concevoir des répartitions des moyens sans enseignement de la technologie en 6^e, et ce, sans qu'aucun texte réglementaire, et c'est encore vrai aujourd'hui, ne vienne modifier les horaires réglementaires. Cette décision a des conséquences importantes pour les professeurs de technologie : sous-service, complément dans d'autres disciplines... Dans tous les cas, c'est l'expertise professionnelle de ces collègues qui est remise en cause, alors que la discipline a été fragilisée par la réforme de 2016 comme par celle des séries technologiques en lycée. La technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes. La FSU continue donc de demander l'abandon de cette suppression de la technologie en 6^e.

De la même manière, la FSU regrette que le manque de recrutements en lettres classiques conduise année après année les établissements à demander des conversions de postes en lettres modernes. À rebours de ce qui est fait depuis des années, il faut redonner une place aux enseignements de langues anciennes en leur attribuant des moyens fléchés.

Plus généralement, si le solde d'ouvertures et de fermetures des postes est positif cette année, en raison de l'augmentation du nombre de divisions liée à la hausse démographique, les conditions d'enseignement resteront difficiles et ne permettront toujours pas de créer une respiration dans les classes.

Comme chaque année, lors du groupe de travail, la FSU s'est attachée à formuler des propositions de créations de postes et des modifications de complément de service dans l'intérêt des personnels et de l'organisation du service. Nous remercions d'ailleurs le service de la DOSPE pour sa qualité d'écoute.

Concernant les LDG, la FSU rappelle son combat pour le retour plein et entier du paritarisme. Au contraire, depuis plusieurs années, en se privant de l'expertise des commissaires paritaires, l'administration a suscité la suspicion, d'erreur ou d'arbitraire, sur toutes les décisions, qu'elles concernent les promotions et les mutations. La mise en place de viviers ou le recours abusif au profilage des postes aggravent également cette tendance. Enfin, la FSU regrette une harmonisation académique des mouvements départementaux qui doivent pouvoir tenir compte des particularités de chaque département.